

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**
DÉPÔT DE MATÉRIAUX – 20 M²
33 RUE VOLTAIRE

Arrêté n°195-mai 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3.

Vu l'article 417-6 du Code de la Route.

Vu l'article R 610-5 du Code pénal.

Vu la demande présentée en date du 13 mai 2024 par Monsieur Patrick SWIETLICKI relative aux livraisons de bois de chauffage (deux livraisons) sur les places de parking face au n°33 rue Voltaire à Caudry.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules face au n° 33 rue Voltaire à Caudry.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Du lundi 10 juin 2024 au jeudi 13 juin 2024, Monsieur Patrick SWIETLICKI est autorisé à occuper le Domaine Public afin de permettre le dépôt provisoire du bois de chauffage face au n° 33 rue Voltaire sur 20 m², sur le stationnement .

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit du dépôt.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté



Fait à Caudry, le 13 mai 2024

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué



Marc DEVIENNE